



POLE ACCUEIL, URGENCES, MEDECINE INTERNE ET GERIATRIE

SERVICE DE PATHOLOGIE PROFESSIONNELLE, DE TOXICOLOGIE INDUSTRIELLE ET DE MEDECINE ENVIRONNEMENTALE DE BRETAGNE

(Prévention des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles - Unité Fonctionnelle du CENTRE ANTI-POISONS)

Professeur C. VERGER

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE RENNES

2, rue de l'Hôtel Dieu – CS 26419 – 35064 RENNES CEDEX - ☎ 02.99.87.35.17 - 📠 02.99.87.35.19

Chef de Service

Pr. Christian VERGER

E-mail : christian.verger@univ-rennes1.fr

Assistant Hospitalier Universitaire

Dr. Thomas GOUYET

Internes

Anne SEVIN

Nathalie LE CLANCHE

Secrétariat

Mme Françoise NESTERENKO

Poste 73517

Rennes le 9 octobre 2013,

Mr le Docteur HAUVESPRE Marcel

Cabinet Médical

22, rue du 19 mars 1962

56120 GUEGON

Double :

Monsieur et Madame Didier NOURY

Cher Confrère,

Merci de m'avoir adressé en consultation le 7 octobre dernier, **Monsieur et Madame NOURY**, dans le cadre de problème de santé lié à une nuisance environnementale.

Pour rappel, Monsieur et Madame NOURY présentent, depuis la mise en route d'un parc éolien proche de leur domicile, des symptômes évocateurs d'acouphènes ou de phénomènes de recrutement avec une hyperacousie. D'après les patients, ces symptômes sont responsables d'un retentissement sur leur quotidien et leur santé sous la forme d'une irritabilité, de céphalées, de troubles attentionnels ainsi qu'un retentissement moral responsable d'épisodes de pleurs, de crises d'anxiété et parfois même d'idées suicidaires.

Comme le fait remarquer le rapport d'expertise du Docteur SUPPLY, en date du 10 juillet 2012, il existe dans la littérature scientifique un nombre important de constats du même type chez des patients vivants à proximité de parc éolien.

Au vu du retentissement actuel, la situation appelle à la plus grande prudence et il semble malheureusement illusoire d'espérer une amélioration des symptômes sans éviction de sa cause, la plus probable, à savoir les éoliennes. En pratique, il est important de maintenir le suivi auprès du Docteur RIDA et d'envisager un changement de domicile afin de se donner les meilleures chances de guérison de ces acouphènes particulièrement invalidants.

Par ailleurs, si la situation morale venait à périlcliter une prise en charge auprès d'un psychiatre pourra être proposée, ce que Monsieur et Madame NOURY ne juge pas nécessaire pour le moment.

Sensible à votre confiance,

Soyez assuré, Monsieur et Cher Confrère, de ma parfaite considération.

Docteur Thomas GOUYET
Assistant Hospitalier Universitaire
Service de Pathologie Professionnelle
CHU Rennes - Hôtel Dieu
N° RPPS 101 002 678 62

Docteur T. GOUYET,
Assistant Hospitalier Universitaire.